

Kigali, le 11 JAN 1993



SERVICES DU PREMIER MINISTRE
BP. 1334 KIGALI

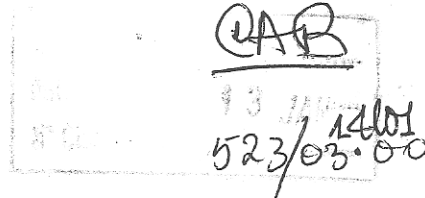
Monsieur le Ministre de la Défense
KIGALI.

N° 025/02.3.4

Réf. N° : VL n° 2922/06.1.9 du

Annexe : 17 Décembre 1992.

Objet : Présence Militaire Française
au Rwanda.



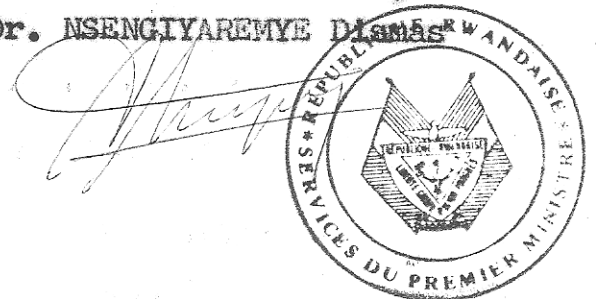
Monsieur le Ministre,

Votre lettre en référence fait état dans son paragraphe 3, de communiqué des partis politiques d'opposition, radiodiffusé le 13 décembre 1992, affirmant que les coopérants français oeuvrant au CRCO auraient été rappatriés, communiqué qui, selon vous, s'inscrit sur la liste des actes visant à harceler ces coopérants militaires français et à créer une certaine psychose chez eux.

A mon sens, ledit communiqué ne vise pas à décourager les coopérants français, mais il cible plutôt la paralysie des activités du CRCO dans le cas où ces techniciens français se retireraient. Du reste les investigations faites auprès des partis politiques par les services spécialisés, il ressort qu'aucun parti n'envisage une quelconque actions défavorable aux troupes françaises, bien au contraire.

Il semble plutôt qu'il s'agit là d'une manoeuvre de désinformation visant à créer un facheux malentendu entre la France et certains partis politiques.

Le Premier Ministre,
Dr. NSENGIYAREMYE Dismas



Copie pour information:

Son Excellence Monsieur le
Président de la République,

Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération.

KIGALI.